

2023-01-03

DÉPARTEMENT DU TARN



## MAIRIE DE FRÉJAIROLLES

4 Bis Route d'Albi Bât. B  
81990 FRÉJAIROLLES

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),  
Monsieur Gilbert CAYRON

Profession: Co-président de l'association génération mouvement de Fréjairolles  
Domicilié(e) : FRÉJAIROLLES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 331 -1 et suivants du Code de la santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3 ème catégorie :

Du 15 janvier 2023 à 13 heures 00  
Au 15 janvier 2023 à 18 heures.

Pour le motif : Buvette loto génération mouvement

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 09 janvier 2023

Signature

### ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné, Jérôme CASIMIR Maire de Fréjairolles,  
Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4, et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L.3331-1, et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,  
Vu l'arrêté de Mme La Préfète sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,  
Vu la demande de M.CAYRON Dominique,  
Vu la demande ci-dessus,  
**ARRÊTE**

Article unique — Monsieur Gilbert CAYRON, FRÉJAIROLLES est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3 ème catégorie.

Du 15 janvier 2023 13 heures au 15 janvier 2023 18 heures.

Pour le motif Buvette Loto génération mouvement à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Fréjairolles, le 09 janvier 2023

